

**CELLO**Version 3 / B
102000011388

1/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	CELLO
Code du produit (UVP)	06540392
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)
Prothioconazole 100 g/l, Spiroxamine 250 g/l, Tebuconazole 100 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Prothioconazole	178928-70-6	N	R51/53	9,97
Tebuconazole	107534-96-3 4036402	Xn, N	R22, R51/53, R63	9,97
Spiroxamine	118134-30-8	Xn, N	R20/21/22, R38, R43, R50/53	24,92
2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther	64366-70-7		R52/53	> 1,00 - < 25,00
N,N-Diméthyldécane-1-amide	14433-76-2 238-405-1	Xi	R36/38	> 25,00



CELLO

Version 3 / B
102000011388

2/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**CELLO**Version 3 / B
102000011388

3/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié
PEhd (polyéthylène haute densité)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1,4 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Tébuconazole	107534-96-3	0,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Spiroxamine	118134-30-8	0,57 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*



CELLO

Version 3 / B
102000011388

4/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Mesures d'hygiène

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Mesures de protection

- En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
- Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

**CELLO**Version 3 / B
102000011388

5/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**Forme liquide, limpide
Couleur havane**Données de sécurité**Point d'éclair > 100 °C
Température d'inflammabilité 360 °C
Densité env. 1,00 g/cm³ à 20 °C
Hydrosolubilité dispersable
Explosivité Non-explosif
92/69/CEE, A.14 / OCDE 113**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUESToxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 2.500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) 2,806 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau Irritant pour la peau. (lapin)
Irritation des yeux Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation Sensibilisant (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 6,54 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

**CELLO**Version 3 / B
102000011388

6/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012Toxicité pour les plantes
aquatiquesCE50 (Desmodemus subspicatus) 0,531 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADN**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPIROXAMINE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROXAMINE SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SPIROXAMINE SOLUTION)

**CELLO**Version 3 / B
102000011388

7/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Prothioconazole
- Tébuconazole
- Spiroxamine

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20	Nocif par inhalation.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.



CELLO

Version 3 / B
102000011388

8/8

Date de révision: 26.08.2011
Date d'impression: 25.01.2012

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément / 9747/B
Belgique

Classe de toxicité (Belgique) B

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Pour plus de renseignements aux matières actives : Wirkstoffe in Pflanzenschutz- und Schädlingsbekämpfungsmitteln: physikalisch-chemische und toxikologische Daten IVA, Industrieverb. Agrar e.V. - 3., neubearb. Aufl. - München; Wien; Zürich; BLV Verl.-Ges.mbH, 2000 ISBN 3-405-15809-5.

Objet de la révision: Nouvelle fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008. Voir chapitres 2, 3, 15.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.